

COVID-19 : nouvelle mesure pour le programme FEDER 2014-2020

Pour lutter contre les effets de la crise du Covid-19, le Gouvernement wallon a décidé de la mise en œuvre d'une mesure destinée à soutenir les entreprises les plus impactées.

Sur proposition du Département de la coordination des Fonds structurels (DCFS) et de la SOWALFIN, une enveloppe supplémentaire de 29 millions € a ainsi été accordée à la SOCAMUT, dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014-2020.

Spécialisée dans l'octroi de financements aux indépendants et petites entreprises, la SOCAMUT usera de cette enveloppe pour octroyer, en complément d'un crédit bancaire de 30.000 € maximum, des prêts à taux zéro pouvant aller jusqu'à 50 % du montant du crédit bancaire (soit 15.000 €) et pouvant inclure une franchise en capital de 6 mois.

Le crédit bancaire pourra par ailleurs être garanti par la SOCAMUT à hauteur de 75 % maximum (hors FEDER). Ce prêt « ricochet » permettra de soutenir entre 2.000 et 2.750 petites entreprises touchées par la crise.

Pour plus d'informations : <https://www.enmieux.be/aides>.

Flash news